



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13_POS_032

Déposé le : 23.04.13

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer; contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour une promotion ambitieuse de l'économie réelle, pour toutes les entreprises

Texte déposé

Alors que de nombreuses régions de l'Europe sont en train de sombrer dans une crise profonde, la Suisse et le Canton de Vaud semblent relativement épargnés de ses effets. Toutefois, étant donnée notre dépendance des pays environnants comme de certaines entreprises, il convient d'agir avec suffisamment d'ambition pour éviter que les répercussions futures de cette crise ne ternissent trop la situation. Si les indicateurs actuels sont plutôt bons, on peut anticiper une période qui peut être difficile, surtout pour des entreprises exportatrices dans des régions en crise, ou dépendantes de la consommation de pays où elle est en stagnation ou en diminution.

La fiscalité cible les entreprises qui ont le moins besoin d'aide

Les projets de promotion économique les plus ambitieux, en termes de montants, dans le Canton de Vaud sont orientés autour de la fiscalité, ou encore de l'innovation. Malheureusement, la fiscalité est souvent un mauvais instrument de soutien pour des entreprises, lorsque celles-ci sont en difficulté. Une réduction d'impôt sera avantageuse pour une entreprise profitable, mais ne touchera que très peu, voire pas du tout, une entreprise ne réalisant pas de bénéfices. Une fiscalité basse, des statuts spéciaux, ou des exonérations temporaires vont profiter à une entreprise de façon proportionnelle à ses profits, laissant sur le carreau toutes les sociétés qui ont de la peine à joindre les deux bouts. En somme, la fiscalité est une forme de subvention cyclique, qui vient au moment où les entreprises en ont le moins besoin, mais qui disparaît lorsque le soutien public devient le plus important : lorsque les charges excèdent les revenus.

Compléter de bonnes politiques

La promotion économique de l'innovation comme secteur phare dans notre canton est prometteuse, comme au travers d'InnoVaud, et le but du présent postulat n'est pas de contester cette stratégie de soutien et de développement qui doit être maintenue. Toutefois, le soutien à des domaines où le Canton est déjà très fort ne devrait pas se faire au détriment d'une politique ambitieuse de soutien à l'économie réelle et industrielle. Or, beaucoup de Petites et Moyennes Entreprises, ne peuvent pas bénéficier de plateformes comme InnoVaud, et ne sont que peu affectées par les avantages fiscaux. D'autres entreprises de nature industrielle, fortement sensibles à des variations dans les commandes qui peuvent venir de l'extérieur, peuvent rapidement se retrouver avec des perspectives de recettes à court terme inquiétantes.

Peu de moyens en œuvre pour les PME

Si en 2011, 25 millions ont été affectés au soutien à l'industrie et l'innovation, cette charge n'a pas été reconduite pour le budget 2013. En dépit des risques, les actions de développement économique sont restées particulièrement modestes entre 2009 et 2012 : le soutien à des organismes de promotion est resté stable à environ 11 millions, ce qui constitue une bonne part des aides publiques à fonds perdus, mais qui ne vont pas directement à l'économie réelle. Les projets régionaux ou cantonaux obtiennent autour des 5 millions. Il existe pourtant un potentiel de développement de ces projets avec l'ensemble des partenaires sociaux. Enfin, les pertes sur les cautionnements ont été très faibles (parfois 2 millions par année, souvent beaucoup moins). Pourtant, la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE) permet des engagements financiers allant jusqu'à 220 millions pour les prêts et 90 millions sur les cautions, la moitié de cette marge est utilisée pour les prêts et moins du tiers pour les cautions.

Les deux faces de l'encouragement au développement économique

S'il est très contestable que l'entrepreneuriat serait motivé essentiellement par l'argent, il est certain qu'il peut être découragé par les risques. Ainsi, les politiques visant à encourager la création ou le développement d'entreprises peuvent se focaliser sur les profits potentiels et l'appât du gain (réduction de l'imposition des bénéfiques), ou sur la limitation des risques pour les entreprises, comme au travers de possibilités de prêts et cautionnement en période difficile.

Une marge de manœuvre présente

Les comptes 2012 semblent montrer une certaine marge de manœuvre, il convient de faire attention aux risques de détérioration. Probablement qu'une politique plus ambitieuse de développement économique pourrait renforcer à plus long terme la sécurité de l'activité dans le Canton. 50 Millions ont également déjà été préfinancés en 2011, mais ce qui est advenu de cette somme n'est pas encore clair pour certains des partenaires sociaux.

Une dépendance dangereuse

Beaucoup des inquiétudes et incertitudes quant au futur économique du Canton sont liées aux risques de départ de certaines entreprises particulièrement mobiles. Le canton est probablement devenu trop dépendant de contribuables et d'employeurs hautement volatiles, et il devrait compenser cela par un soutien tout aussi actif à un tissu économique ancré et stable, qui offre de bonnes conditions de travail, respectent fortement le partenariat social et les conventions collectives, et une sécurité des emplois.

Des projets en attente et des carences identifiées depuis longtemps

Suite aux assises de la place industrielle, un rapport a été commandé par le département de l'économie, dit « Rapport Romy ». Ce rapport n'est malheureusement pas disponible publiquement, mais il avait pour objectif de faire un état des lieux des institutions et des modes d'aide à l'économie. L'un des constats du rapport est sans appel : il n'existe aujourd'hui pas d'instrument sérieux, concret, qui vise à aider directement les entreprises et à maintenir les places de travail pour les

PME locales, en période de crise. C'est d'ailleurs ce qui a motivé l'inscription au programme de législature la création d'un fonds de soutien conjoncturel. Cette idée a été proposée il y a longtemps par des partenaires sociaux, mais le projet n'avance pas vite, alors qu'il devrait être une priorité. D'autres idées ont d'ailleurs aussi été proposées et devraient être explorées au plus vite, comme la création d'une centrale d'achat ou d'un centre de calcul qui pourraient bénéficier aux entreprises industrielles.

Un dialogue insuffisant avec les partenaires sociaux, ainsi qu'un manque d'information

Ces dernières années, les diverses rencontres qui avaient été mises en œuvre par le passé entre syndicats, représentants du personnel, associations patronales et représentants des entreprises avec le département de l'Economie n'ont plus eu lieu. De plus, il est difficile pour le citoyen ou les PME de se faire une idée des instruments de la promotion économique de l'économie réelle, ou de leur efficacité, et il serait important de documenter cela.

Le moment de prévenir une crise

Enfin, il convient de dire que nous sommes en période où les taux d'intérêts sont bas, et où les risques de détérioration des conditions économiques sont élevés. Il s'agit d'un bon moment pour mener une politique de relance anticyclique ambitieuse, qui peut aussi être orientée vers les Petites et Moyennes Entreprises. Enfin, une politique de promotion économique efficace devrait éviter de financer des profits, mais avoir un maximum d'impact sur l'emploi et la durabilité de l'activité économique. Un renforcement des aides ciblées vers les PME ou entreprises industrielles conditionnées au développement d'emplois à de bonnes conditions serait probablement, à long terme, un moyen efficace de réduire les risques économiques pour notre Canton.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de renforcer sa politique de promotion économique à l'égard des PME et de l'industrie, même dans les secteurs ne faisant pas partie des priorités choisies dans le cadre de la PADE, sans diminuer les efforts déjà faits dans les domaines prioritaires. Les pistes à explorer peuvent être notamment :

- Prévoir l'exploitation d'une plus grande part des possibilités offertes par la LADE dans le cadre d'octroi de prêts et de cautionnements, particulièrement à destination des PME, et de réfléchir à un élargissement des critères d'octroi.
- Mettre en place au plus vite avec les partenaires sociaux le fonds de soutien à l'industrie qui permet une aide temporaire en cas de crises maintenant inscrit au programme de législature, et étudier sérieusement et rapidement les autres propositions pouvant renforcer notre compétitivité, comme par exemple le projet centrale d'achat proposé lui aussi par des partenaires sociaux.
- Nouer un dialogue plus fréquent avec tous les partenaires sociaux, y compris les syndicats et les représentants du personnel, pour le développement de nouveaux instruments de politique de promotion économique et l'identification des opportunités.
- S'assurer par ce biais que les entreprises bénéficiant de la promotion économique garantissent en retour de bonnes conditions de travail et respectent le partenariat social, ainsi que le cas échéant les conventions collectives.
- Mettre en place un instrument permettant d'évaluer et de publier l'efficacité et l'efficacité des outils de promotion économique, notamment en matière de création d'emploi et de qualité de ces emplois.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Bendahan Samuel




Signature :



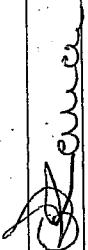

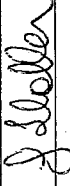





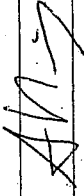

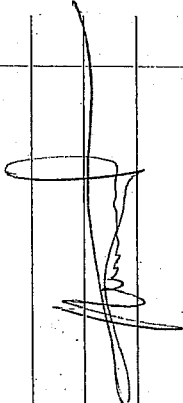
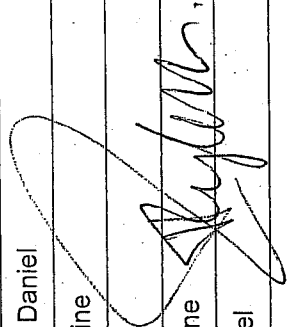



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :


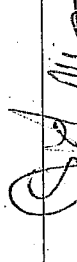
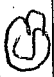

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine		Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire		Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille		Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent		Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis		Christin Dominique-Eija	Germain Philippe
Bendahan Samuel		Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André		Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François		Despot Fabienne	Haurly Jacques-André
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël		Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa		Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria		Durussel José	Junglaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf



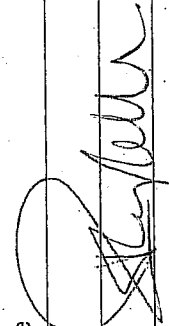
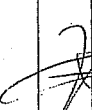
Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc		Schaller Graziella	
Kunze Christian		Oran Marc		Schobinger Bastien	
Labouchère Catherine		Papilloud Anne		Schwaar Valérie	
Lachat Patricia		Payot François		Schwab Claude	
Luisier Christelle		Pernoud Pierre-André		Sonnay Eric	
Mahaim Raphaël		Perrin Jacques		Sordet Jean-Marc	
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves		Surer Jean-Marie	
Manzini Pascale		Pillonel Cédric		Thuillard Jean-François	
Marion Axel		Podio Sylvie		Tosato Oscar	
Martinet Philippe		Probst Delphine		Treboux Maurice	
Mattenberger Nicolas		Randin Philippe		Trolliet Daniel	
Matter Claude		Rapaz Pierre-Yves		Tschopp Jean	
Mayor Olivier		Ravenel Yves		Uffer Filip	
Meienberger Daniel		Renaud Michel		Vallat Patrick	
Meldem Martine		Rey-Marion Alette		Venizelos Vassilis	
Melly Serge		Rezso Stéphane		Voilet Claude-Alain	
Meyer Roxanne		Riesen Werner		Volet Pierre	
Miéville Michel		Rochat Nicolas		Vuarnoz Annick	
Modoux Philippe		Romano Myriam		Vuillemin Philippe	
Mojon Gérard		Roulet Catherine		Weber-Jobé Monique	
Montangero Stéphane		Roulet-Grin Pierrette		Wehrli Laurent	
Mossi Michele		Rubattel Denis		Wüthrich Andreas	
Neirynck Jacques		Ruch Daniel		Wyssa Claudine	
Neyroud Maurice		Ruiz Rebecca		Yersin Jean-Robert	
Nicolet Jacques		Rydo Alexandre		Züger Eric	

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine		Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothélos Stéphanie		Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Aftinger Doepper Claire		Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille		Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent		Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel		Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu		Cretegyy Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe		Cretegyy Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André		Deblué François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François		Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël		Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa		Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria		Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc 	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia 	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale 	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar 
Martinet Philippe	Probst Delphine 	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe 	Trolliet Daniel 
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip 
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venezelos Vassilis
Melly Serge 	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne 	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick 
Modoux Philippe	Romano Myriam 	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca 	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre 	Züger Eric